



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 40289

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'éventuelle fermeture du bureau du service national de Perpignan. Le bureau du service national de Perpignan est installé dans les locaux d'un ancien couvent des dominicains depuis 1966. La loi de 1977 suspend l'appel sous les drapeaux de tous les Français nés après le 31 décembre mais ne supprime pas la possibilité d'un retour à la conscription. La région Languedoc-Roussillon dispose de deux bureaux du service national situés à Nîmes et Perpignan. Compte tenu de la distance entre ces deux villes, il semble important de maintenir ce bureau à Perpignan pour l'organisation du parcours de citoyenneté dont la journée d'appel de préparation à la défense est la plus connue. Aussi elle lui demande si ce bureau sera maintenu à Perpignan même s'il semble important dans un souci de valorisation du patrimoine historique de le délocaliser dans de nouveaux locaux et ainsi d'ouvrir au public l'ensemble du cloître de l'ancien couvent des dominicains.

Texte de la réponse

Les services du ministère de la défense conduisent actuellement une étude relative à l'organisation de la chaîne du service national, composée d'une quarantaine d'organismes répartis sur le territoire métropolitain et outre-mer. À ce jour, il n'est pas prévu de fermer le bureau du service national de Perpignan, implanté à la caserne Mangin.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40289

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3916

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5779